

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 12

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL05-2025

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que dans le cadre de l'article L.2121-14 du CGCT, Madame le Maire doit se retirer au moment du vote ainsi que M. Gilbert BOUCHON, Maire sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 3 abstentions,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal repris dans le tableau ci-après :

CFU 2024 - BUDGET PRINCIPAL

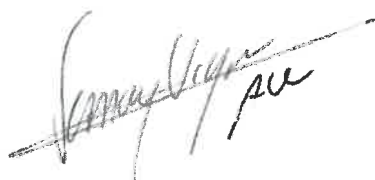
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 753 438.20 €
Dépenses	2 245 114.29 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	508 323.91 €
Résultat de fonctionnement exercice antérieur	103 711.47 €
Résultat de fonctionnement cumulé	612 035.38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	1 017 199.79 €
Dépenses	1 653 515.26 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 636 315.47 €
Résultat d'investissement exercice antérieur	790 078.64 €
Résultat d'investissement cumulé	153 763.17 €

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire,
Josiane CANARD



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 12

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL06-2025

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Budget Eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Eau ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que dans le cadre de l'article L.2121-14 du CGCT, Madame le Maire doit se retirer au moment du vote ainsi que M. Gilbert BOUCHON, Maire sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 3 abstentions,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget eau repris dans le tableau ci-après :

CFU 2024 - BUDGET EAU

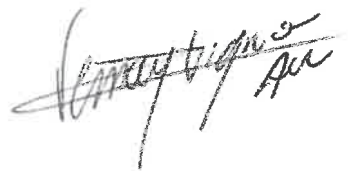
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	110 673.76 €
Dépenses	65 720.93 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	44 952.83 €
Résultat de fonctionnement exercice antérieur	- €
Résultat de fonctionnement cumulé	44 952.83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	250 618.72 €
Dépenses	131 012.35 €
Résultat d'investissement de l'exercice	119 606.37 €
Résultat d'investissement exercice antérieur	- 51 831.10 €
Résultat d'investissement cumulé	67 775.27 €

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire,
Josiane CANARD



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL07-2025

Affectation du résultat 2024 - Budget Principal

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent d'exploitation de 612 035.38 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 3 abstentions,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat 2024	508 323.91
Résultat antérieur reporté	103 711.47
Résultat à affecter	612 035.38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001)	153 763.17
AFFECTATION en Investissement (R 1068)	612 035.38
REPORT EN FONCTIONNEMENT (R 002)	-

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,

Le Maire,
Josiane CANARD

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL08-2025

Affectation du résultat 2024 - Budget Eau - Transfert SERA

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Vu la délibération du conseil municipal du 22/07/2024 portant sur le transfert de la compétence eau potable au SERA à compter du 01/01/2025,

Considérant la clôture du budget de l'eau de la Commune,

Considérant que la reprise du résultat de clôture du budget eau doit être versée au budget principal de la Commune pour être reversée au SERA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 3 abstentions,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat 2024	44 952.83
Résultat antérieur reporté	
Résultat à affecter	44 952.83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001)	67 775.27
AFFECTATION en investissement (R 1068)	
REPORT EN FONCTIONNEMENT (R 002)	44 952.83

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,

Le Maire,
Josiane CANARD



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL09-2025

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour),

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie (TFB)	28.69
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39.47
Taxe d'habitation (TH)	18.49

- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire
Josiane CANARD



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL10-2025

Approbation du budget primitif 2025 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions budgétaires des commissions réunies les 20 janvier 2025, 03 février 2025, 17 février 2025, 03 mars 2025 et 24 mars 2025,

Après présentation du budget primitif 2025 pour le budget principal,

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce budget, dont l'équilibre s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement = 2 487 774.33 €
- Section d'investissement = 2 954 813.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget principal et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire,
Josiane CANARD



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL11-2025

Transfert des emprunts budget eau au SERA

Madame le Maire rappelle que la compétence eau est transférée au SERA au 01/01/2025. Dans le cadre du transfert de compétence, les emprunts du budget eau doivent être transférés au SERA.

Les emprunts transférés en totalité au SERA sont les suivants :

Organisme prêteur	N° emprunt	Date dernière échéance	Montant initial	CRD au 31/12/24
Caisse d'Epargne	021548G	25/12/2032	65 000 €	43 739.10 €
Banque Populaire BFC	08906933	31/01/2037	55 400 €	45 612.73 €
Banque Populaire BFC	08786951	31/07/2038	100 000 €	68 750.00 €

Les emprunts partiellement transférés au SERA sont les suivants :

Organisme prêteur	N° emprunt	Date dernière échéance	Montant initial	CRD au 31/12/24
Banque Populaire BFC	08728635	07/07/2026	275 117.83 €	51 657.33 €
Crédit Agricole	00002093964	20/04/2026	342 912.56 €	54 541.20 €

Pour ces emprunts transférés partiellement, le SERA s'engage à en rembourser le capital et les intérêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour),

AUTORISE le transfert des emprunts au SERA.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,

Handwritten signature of Antoine Vernay-Vignon in black ink.

Le Maire,
Josiane CANARD

Handwritten signature of Josiane Canard in black ink, overlaid on a faint circular official stamp.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE
de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Josiane CANARD, Maire.

Présents : J. CANARD, A. VALERIOTI, J. OUDOUL, P. GALARD, G. BOUCHON, F. DALAS, P. ROGER, F. BEAULIEUX, N. VICHOT, M. DELET, R. COCHAUD, A. VERNAY-VIGNON, J. FOSSOUX

Absents : C. VERNAY-VIGNON, K. GHALEM, L. CROUZET, C. BARTHELEMY (pouvoir à A. VERNAY-VIGNON), A. LARDAUD, H. BLATRIX.

Monsieur Antoine VERNAY-VIGNON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Prenant part à la délibération : 14

Date de la convocation

21/03/2025

N° délibération :

DEL12-2025

Modalités financières du transfert de la compétence eau au SERA

VU la délibération du conseil municipal du 22/07/2024 portant sur le transfert de la compétence eau potable au SERA à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU le guide de l'intercommunalité de 2006 établi par la Direction Générale des Collectivités Locales qui mentionne que le transfert des résultats de clôture des SPIC à l'intercommunalité nécessite une délibération concordante de la commune et de la communauté ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 qui précise le traitement des transferts de résultats de budgets M4 suite à un transfert de compétence ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU la charte de transfert décrivant notamment les modalités financières du transfert de la compétence ;

CONSIDERANT la clôture du budget annexe eau potable de la commune ;

CONSIDERANT conséquent la reprise du résultat de clôture du budget annexe eau potable dans le budget général de la commune ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture est composé d'un résultat d'exploitation et d'un résultat d'investissement ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture des budgets annexes eau potable dépend du financement de ces services par les usagers conformément aux règles de financement des services publics industriels et commerciaux ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture constitue une source de financement du service syndical de demain ;

CONSIDERANT que le transfert du résultat de clôture constitue un élément du pacte politique actuel pour la mise en œuvre de ce transfert de compétences ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture est transféré au syndicat ;

CONSIDERANT que les restes à recouvrer associés à la gestion communale de l'eau ne sont pas transférés au SERA et que la commune devra prendre en charge les éventuelles admissions en non-valeur et créances éteintes depuis le budget général ;

CONSIDERANT que le SERA est chargé d'établir les déclarations LEMA pour la commune ;

CONSIDERANT que la commune ne peut plus reverser à l'Agence de l'Eau les redevances encaissées en n-1 et les redevances encaissées après le 01/01/N au titre des restes à recouvrer N-1 ;

CONSIDERANT que ces potentielles dépenses et recettes sont liées au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (14 voix pour)

SOLLICITE une délibération concordante du SERA portant sur le transfert du résultat de clôture

SOLLICITE le remboursement par le SERA des admissions en non-valeur et créances éteintes constatées par la commune dans le budget général au titre de l'eau afférentes à l'ancienne gestion communale, sous réserve du transfert des résultats de clôture ;

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire,
Josiane CANARD



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour),

APPROUVE la modification du tableau de l'Entente

AUTORISE le versement des subventions suivantes au Collège de l'Albarine :

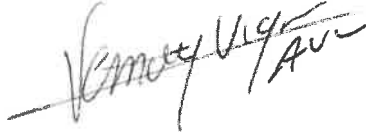
- 4500 € pour l'Association Sportive
- 800 € pour le foyer socio-éducatif

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Le Maire certifie que le présent acte a été publié et sera notifié selon les règles en vigueur.

Saint-Rambert-en-Bugey, le 01 avril 2025,

Le Secrétaire de séance,
Antoine VERNAY-VIGNON,



Le Maire,
Josiane CANARD

